

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 02 juin 2023

**DÉLIBÉRATION – CA-2023-PV-79**

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

11 6 JUIN 2023

Date de transmission :

11 6 JUIN 2023

Date de réception rectorat :

11 6 JUIN 2023

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC  
Direction des Affaires Juridiques et Générales  
Conseil et Commissions  
61, Avenue du Général de Gaulle  
94010 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01.45.17.10.31

## APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2023

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré,

### **ARTICLE 1 :**

Approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 mars 2023.

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 02 juin 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC  
Jean-Luc Dubois-Randé

Jean-Luc DUBOIS- RANDÉ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 31  
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**Modalités de recours :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.